REPUBLIQUE DU CAMEROUN

AMBASSADE EN RUSSIE
35, Rue Bolchaya Ordynka, 115127
Moscou

Tel.: 7 (495) 951-33-03, 951-33-57
Fax : 7 (495) 951-36-86
E-mail : ambacamoscow@yahoo.fr

PEACE - WORK - FATHERLAND
PAIX - TRAVAIL - PATRIE

REPUBLIC OF CAMEROON

EMBASSY IN RUSSIA
115127, Bolshaya Ordynka Str., 35
Moscow

№ 0114/C /ACM/*

Moscou, le 20 02 2019

Moscow,

COMMUNIQUE

L'Ambassade de la République du Cameroun à Moscou informe la diaspora scientifique camerounaise de Russie que LE CHEF DE L'ETAT, S.E. PAUL BIYA a autorisé, pour le compte de l'année 2019, un recrutement spécial de 1000 titulaires du doctorat ou du Ph.D dans les universités d'Etat du Cameroun.

Les répartitions des postes par université et par établissement, ainsi que les profils exigés sont disponibles sur les sites web du Ministère de l'Enseignement Supérieur du Cameroun :www.minesup.gov.cm et de l'ambassade : www.ambacamoscow.ru.

A l'effet de permettre un déroulement serein de cette opération, il a été mis en place, à l'ambassade, une commission de réception des dossiers de candidatures composée de Messieurs Kouma Jean Cottin, Conseiller Culturel (+7 925 482 64 59) et Bougna Kafo Virgile, Informaticien (+7 926 203 33 60).

Les candidats pourront ainsi déposer leurs dossiers en toute connaissance de cause, pendant les jours ouvrables (lundi-mercredi-jeudi), entre 10 heures et 15 heures et ce, jusqu'au **07 mai 2019** pour une meilleure traçabilité de l'opération**.** Lesdits dossiers seront ensuite transmis sous bordereau à la Commission Centrale de Supervision logée au Secrétariat Général des Services du Premier Ministre.

Le Chargé d'Affaires a.i

Copie :
-SGPM
-MINREX
-MINESUP

AMBASSADE DU CAMEROUN * MOSCOU * EMBASSY

Mme Effa Ngamba Marguerite Florence
Ministre Plénipotentiaire

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

PRIME MINISTER'S OFFICE

GENERAL SECRETARIAT

AUTORISATION D'OUVERTURE DE POSTES D'ENSEIGNANTS DANS LES HUIT UNIVERSITES D'ETAT DU CAMEROUN

Conformément aux Très Hautes Instructions du **Président de la République, Chef de l'Etat**, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement porte à la connaissance du public que mille (1000) postes d'enseignants sont ouverts dans les Universités d'Etat du Cameroun, au titre de l'exercice 2019, aux personnes de nationalité camerounaise, âgées au plus de 45 ans révolus au premier octobre 2019 et titulaires du Doctorat ou du PhD.

Lesdits postes sont répartis ainsi qu'il suit:

Université de Bamenda :	132 postes
Université de Buea :	130 postes
Université de Douala :	127 postes
Université de Dschang :	109 postes
Université de Maroua :	102 postes
Université de Ngaoundéré :	130 postes
Université de Yaoundé I :	130 postes
Université de Yaoundé II :	100 postes
Quota de régulation académique :	40 postes

Cette opération se déroule sous la coordination du Ministre chargé de l'enseignement supérieur, suivant les dispositions réglementaires en vigueur.

Les Vice-Chancellors et les Recteurs procèderont, chacun en ce qui le concerne, à l'ouverture des postes par appel à candidature dans les différentes

filières concernées, après approbation par le Comité technique et haute sanction de la Commission Centrale de Supervision.

Chaque candidat déposera son dossier dans l'une des huit (08) Universités d'Etat de son choix, au plus tard le 21 mai 2019, délai de rigueur.

Les Camerounais résidant à l'étranger déposeront leurs dossiers dans les Missions diplomatiques et les Postes consulaires, au plus tard le 21 mai 2019, délai de rigueur.

Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

1. Une demande timbrée datant de moins de trois (03) mois adressée au Chef de l'institution universitaire choisie ;
2. Une photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois (03) mois ;
3. Un Curriculum vitae détaillé et signé ;
4. Les photocopies certifiées conformes de tous les diplômes obtenus à partir du Baccalauréat ou du GCE Advanced Level ;
5. Un exemplaire de la thèse de Doctorat ou du PhD ;
6. Les copies des articles ou des tirés à part des éventuelles publications, le cas échéant ;
7. Un certificat médical datant de moins de trois (03) mois et établi par un médecin du secteur de la santé publique ;
8. Quatre (04) photos d'identité 4 x 4 (en couleur) ;
9. Une photocopie de la Carte Nationale d'Identité ou du récépissé en cours de validité ;
10. Une attestation de service en qualité d'enseignant permanent dans l'Université d'origine, dûment signée par une autorité compétente, pour les candidats aux grades de Chargé de Cours, Maître de Conférences et Professeur ;
11. Un extrait du bulletin n° 3 du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
12. Un certificat de nationalité et/ou, s'agissant des candidats résidant à l'étranger, les photocopies du passeport et du permis de séjour certifiées par les Services consulaires camerounais ;
13. Une attestation de présence effective dûment signée par une autorité compétente (pour les candidats sollicitant un changement de corps) ;
14. Une autorisation préalable du Ministre utilisateur ou du chef de l'administration d'attache (pour les candidats sollicitant un changement

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

PRIME MINISTER'S OFFICE

GENERAL SECRETARIAT

RECRUTEMENT SPECIAL DES ENSEIGNANTS TITULAIRES DU DOCTORAT OU DU PHD DANS LES UNIVERSITES D'ETAT

CHRONOGRAMME D'ACTIVITES

ETAPES	PERIODES	ACTIVITES
1	28 Janvier 2019	Validation des Termes de Références, des documents de répartition des quotas de recrutement par établissement, des critères de sélection des candidats, de l'autorisation d'ouverture des postes, du chronogramme d'activités par la Commission Centrale de Supervision.
2	15 Février 2019	Publication de l'Autorisation d'ouverture des postes par Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.
3	21 Février 2019	Publication des appels à candidature par les Recteurs et Vice-Chancellors des Universités d'Etat.
4	21 Mai 2019	Dernier délai de réception des dossiers de candidature dans les Universités, les Missions diplomatiques et les Postes consulaires.
5	du 30 Mai au 13 Juin 2019	Dépouillement et étude des dossiers de candidature au sein des Conseils de Département et élaboration des propositions de listes de candidats admissibles par ordre de mérite, ainsi que celles des dossiers non retenus.
6	du 17 au 21 Juin 2019	Dépouillement et étude des dossiers de candidature au sein des Conseils d'établissement et élaboration des propositions de listes des candidats admissibles par ordre de mérite, ainsi que celles des dossiers non retenus.
7	du 26 Juin au 03 Juillet 2019	Tenue des assises des Commissions Consultatives de Recrutement des Assistants (CCRA) et élaboration des propositions de listes des candidats admissibles par ordre de mérite, ainsi que celles des dossiers non retenus.
8	du 08 au 11 Juillet 2019	Tenue des assises du Comité Consultatif des Institutions Universitaires (CCIU) pour le recrutement aux grades de Chargé de Cours, Maître de Conférences et Professeur.
9	du 15 au 18 Juillet 2019	Examen par le Comité technique des propositions de listes des candidats retenus par les CCRA et acheminement des listes approuvées, ainsi que des dossiers non retenus, à la Commission Centrale de Supervision.
10	du 22 au 39 Juillet 2019	Validation des listes d'aptitude et examen des recours par la Commission Centrale de Supervision.
11	31 Juillet 2019	Publication des listes des candidats définitivement retenus par la Commission Centrale de Supervision.
12	01er octobre 2019	Mise en service de candidats définitivement retenus par les Universités concernées.

de corps) ;

15. Une copie de la Carte Nationale d'Invalidité (pour les personnes handicapées) ;
16. Un engagement sur l'honneur portant sur : (i) l'authenticité des pièces présentées, (ii) la disponibilité effective du candidat et, s'agissant des candidats résidant à l'étranger, (iii) l'inexistence de toute circonstance pouvant donner lieu à une double situation salariale.

Les recrutements suivront le processus académique réglementaire à savoir :

Pour les candidats au poste d'Assistant :

- Etude du dossier et audition du candidat au sein du Conseil de département sollicité, selon les modalités à définir par chaque Université d'Etat ;
- avis du Conseil d'établissement ;
- avis de la Commission Consultative de Recrutement des Assistants (CCRA) présidée par le Vice-Chancellor ou le Recteur de l'institution universitaire concernée ;
- approbation par le Comité technique de recrutement au Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- transmission des dossiers, pour haute sanction, à la Commission Centrale de Supervision.

Pour les candidats aux grades de Chargé de Cours, Maître de Conférences ou Professeur :

- avis du Comité Consultatif des Institutions Universitaires (CCIU) ;
- approbation par le Comité technique de recrutement au Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- transmission des dossiers, pour haute sanction, à la Commission Centrale de Supervision./-

Yaoundé, le 14 FEB 2019

Le Président de la Commission Centrale de Supervision,

FOUDA Séraphin Magloire